

Conditions générales de vente :

Article 1 / Durée du séjour

Le client réservataire d'un hébergement auprès du propriétaire, pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2 / Formalités de réservation

A réception de la réservation effectuée par le client sur le site du propriétaire : <https://lapetiteauberge-lozere.com>, le dit client recevra un mail de confirmation intitulé .

Le propriétaire invite le client à vérifier les éléments de cette réservation :

ses coordonnées et plus particulièrement adresse mail et numéro de téléphone portable afin d'être joignable avant et pendant la réservation.

ses commentaires et, si cette réservation est un cadeau, les coordonnées exhaustives des bénéficiaires afin que le propriétaire puisse établir un bon cadeau si souhaité.

la chambre réservée - le nombre de personnes - la date d'arrivée - la date de départ – le nombre de nuitées.

le prix total de la réservation, le montant indiqué étant TTC, taxe de séjour incluse

Si cette réservation est conforme aux attentes, nous invitons le client à en régler, dans un délai de 15 jours, les arrhes représentant 30% du montant total de la prestation réservée.

Une fois ces arrhes reçus, la réservation devient ferme.

Par le règlement des arrhes, le client confirme son accord plein et entier avec les conditions générales spécifiées ci-après.

Sans le versement des arrhes dans le délai imparti, la réservation n'est pas confirmée. Par conséquent, au terme du délai de 15 jours, le propriétaire se réserve le droit de remettre la/les chambre(s) en location.

Article 3 / Prix des chambres

Les tarifs affichés sont des prix par chambre, à la nuitée, petits déjeuners et taxe de séjour inclus.

Les tarifs sont différenciés selon que la chambre soit occupée par une ou deux personnes.

Les tarifs n'incluent pas les prestations complémentaires éventuelles.

Article 4 / Annulation du séjour par le client

Toute modification de la réservation, de date, de chambre, n'est possible qu'après l'accord du propriétaire et peut éventuellement entraîner des frais supplémentaires, et se fera en fonction des disponibilités à la date de la modification.

Le client est informé des conditions particulières en cas d'annulation de la réservation avant le début du séjour :

si l'annulation intervient plus de 15 jours calendaires avant la date d'arrivée, les Arrhes versés à la réservation seront remboursés dans leur totalité au client ;

si l'annulation intervient entre le 14^{ème} jour calendaire et le 3^{ème} jour calendaire avant la date d'arrivée, les Arrhes versés à la réservation resteront acquis au propriétaire, sauf si le propriétaire parvient à relouer la/les chambre(s).

si l'annulation intervient moins de 48 heures avant la date d'arrivée, la totalité du montant de la réservation restera due au propriétaire, sauf si le propriétaire parvient à relouer la/les chambre(s).

En cas de départ anticipé en cours de séjour la totalité de la prestation réservée sera due.

Article 5 / Non présentation

En cas de non présentation, le montant total de la réservation sera du.

Article 6 / Assurance annulation

Le propriétaire attire l'attention du client sur le fait qu'aucune assurance annulation n'est incluse dans ses tarifs. Il est par conséquent vivement recommandé d'en souscrire une.

Article 7 / Annulation du séjour par le propriétaire

Si, avant le début du séjour, le propriétaire est amené à annuler la réservation, il en informera aussitôt le client par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le client sera alors immédiatement et intégralement remboursé de toutes les sommes qu'il aura versées.

Article 8 / Heure d'arrivée

Le client doit se présenter le jour précisé lors de sa réservation, au plus tôt à **16 h 30** (heure de disponibilité des chambres et de remise des clefs) et, au plus tard, à **21h30**.

Le client préviendra impérativement par téléphone si, par la force des choses, il est contraint d'arriver après ce créneau horaire.

Dans toute la mesure du possible, il est demandé de ne pas prévoir d'arrivées après **21 h 30**.

Article 9 / Petit déjeuner

L'heure du petit déjeuner est fixée :

en semaine du lundi au samedi de 8h00 à 10h30 au plus tard.

le dimanche de 8h00 à 11h00 au plus tard.

Article 10 / Heure de départ

L'heure de départ des chambres est fixée :

en semaine du lundi au vendredi à **11h00** au plus tard.

le samedi et le dimanche à **12h00** au plus tard.

Article 11 / Règlement du solde de l'hébergement

Le solde du séjour est à régler avant le départ, à l'initiative du client.

Une facture est remise au client à son départ avec le détail de la prestation, le montant de l'hébergement, le montant des prestations supplémentaires éventuelles, le montant de la taxe de séjour, le montant de la TVA appliquée.

Article 12 / Modes de paiement

Pour le versement des acomptes ou le solde de votre séjour, la petite Auberge accepte les modes de paiement suivants : chèque (à libeller à l'ordre de la petite Auberge), espèces et Carte bancaires.

Article 13 / Changement de chambres

Il est possible que le propriétaire, pour des raisons de service ou de sécurité, ait à modifier la chambre initialement réservée par le client. Dans ce cas le changement se fera toujours pour une chambre de même capacité et offrant le même niveau de service.

En pareil cas, le coût de la réservation sera ajusté.

Article 14 / Animaux de compagnie

Les animaux de compagnie sont autorisés.
Tenues en laisse à l'extérieur et intérieur du lieu.

Article 15 / Art de vivre et utilisation des lieux

Afin de préserver la quiétude des lieux et le confort des hôtes, le respect d'un certain « art de vivre » est demandé de tous, celui qui s'impose dès lors que l'on vit en communauté. Il est notamment demandé de ne pas fumer à l'intérieur des chambres (en cas de non respect un supplément de 200€ s'applique à la chambre), des espaces communs et dans la mesure du possible de s'éloigner des portes et fenêtres ouvertes afin de ne pas incommoder les occupants.

Pour des questions de sécurité, il est formellement interdit d'utiliser dans les locaux :

les flammes nues telles que allumettes, chandelles, bougies, feu de Bengale, etc.,.

les appareils d'éclairage à flamme nue, candélabres, cierges, luminaires,

Les appareils d'éclairage à flamme nue, candélabres, cierges, luminaires, sont tolérés uniquement dans les espaces extérieurs, à distance raisonnable de l'habitation, et doivent être éloignés de toute matière inflammable ; en outre, ils doivent être disposés de manière que, même en cas de chute accidentelle, ils ne puissent pas être une cause d'incendie.

Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer systématiquement – et à assumer financièrement – toute dégradation dont il serait responsable.

Les chambres ayant été décorées et aménagées avec passion par le propriétaire, il est demandé de respecter les objets mis à disposition. Toute disparition d'objet non déclarée sera facturée à posteriori au client, à sa valeur de remplacement.

L'attention des clients est attirée sur le fait que les mineurs évoluant sur la propriété sont placés sous l'unique et entière responsabilité de leurs parents ou des personnes ayant autorité sur eux.

Article 16 / Modification des conditions de vente

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment et sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de vente sont réputés acquis aussitôt les arrhes versés.

Article 17 / Loi informatique et liberté

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux données le concernant. Le propriétaire s'engage à ne transmettre en aucun cas les informations que le client lui a communiqué à d'autres sociétés ou organismes à des fins publicitaires.

Article 18 / Réclamation

A défaut de réclamation par le client à l'attention du camping par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de 30 jours à compter de la fin du séjour, la prestation fournie par le camping au titre du présent contrat sera réputée avoir été conforme à ses attentes.

Article 19 / Médiateur compétent

Le médiateur du Commerce Coopératif et Associé

<http://www.mcca-mediation.fr/recours-au-mediateur>

Voir aussi les mentions légales et le règlement intérieur (le règlement intérieur est affiché au camping et disponible sur demande).

Article 20 / Absence du droit de rétractation

Conformément à l'article L.121-19 du code de la consommation, la petite Auberge informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.